

# Le 1 % décoration aux PTT (et quelques décorations hors ce champ d'application)

**Christian Meunier**  
LORHISTEL

Lorsque, fort imprudemment, il y a 6 ou 7 mois j'optais pour présenter ce sujet lors du colloque de 2006, j'étais à cent lieues d'imaginer dans quelle galère je venais de m'engouffrer.

En effet, naïvement, je pensais qu'avec quinze années passées au service des Bâtiments de la direction régionale de La Poste de Nancy, le travail serait simple : j'allais téléphoner et prendre rendez-vous dans mon ancien service où l'on mettrait à ma disposition : dossiers, documents, bref tout ce dont j'avais besoin.

## Voyons comment cela s'est passé

**1<sup>er</sup> coup de fil :** « *Ah Christian si tu connaissais tous les changements intervenus depuis ton départ à la retraite : les dossiers ont été dispatchés : d'abord une partie en décentralisation dans les départements, une autre à la délégation ; ici nous ne conservons que les dossiers techniques (électricité, chauffage, climatisation, etc.)* ».

## 2<sup>e</sup> coup de fil et multiples appels suivants (à plusieurs directions départementales)

« *Nous n'avons plus grand chose et rien en ce qui concerne le 1 %. Vois plutôt à la délégation* ».

**Appel à la délégation :** « *On ne peut rien pour toi, il y a maintenant recentralisation des dossiers à Paris. Tente le coup rue de Vaugirard...* ».

**Rue de Vaugirard :** difficultés pour obtenir un correspondant dès lors qu'on ne peut donner un nom... Il n'y a plus de répertoire de la rue de Vaugirard.

## Alors que faire ?

En lisant une revue de l'ANR, je découvre des numéros de téléphone de responsables du Comité pour l'histoire de La Poste (CHP).

Je téléphone à l'un de ces numéros, formule ma demande : « *Pourriez-vous s'il vous plaît me fournir le texte régissant les travaux de décoration au titre du 1 % ? Je pense que ce texte est postérieur à 1976* ».

Je confirme cette demande par écrit et j'attends...

Ne voyant rien venir et la date du colloque se rapprochant dangereusement, je demande à notre président ce que lui pourrait faire il me dit : « *J'ai mes entrées à la bibliothèque nationale PTT, je vais leur téléphoner...* ».

Entre temps, je reçois une réponse du CHP, réponse confirmée par la bibliothèque nationale PTT à qui ma lettre de départ avait été transmise.

Je possède enfin le texte régissant le 1 % décoration aux PTT.

## Que prévoit donc ce texte ?

Ce texte attire l'attention des services sur l'arrêté conjoint du ministre de la Culture et de la Communication et du secrétaire d'État aux Postes et Télécommunications et à la Télédiffusion du 2 juillet 1980 ayant pour objet les travaux de décoration au titre du 1 % dans les constructions réalisées par le secrétariat d'État, qui vient de paraître au *Journal officiel* du 26 juillet 1980 page 6726NC.

Les nouvelles constructions publiques PTT destinées à l'accueil des usagers doivent com-

porter une œuvre d'art conçue et réalisée par un artiste plasticien.

Les sommes destinées à ces réalisations (rémunération de l'artiste comprise) doivent correspondre dans la majorité des cas à 1 % du coût des travaux, à prélever sur les crédits existants.

Une circulaire d'application détaillée établie en collaboration avec le ministère de la Culture et de la Communication décrit les démarches à effectuer, les marchés à passer, les commissions à consulter selon les montants du 1 % (très différents selon l'importance des constructions à réaliser, petites, moyennes ou très grandes).

En tout état de cause, la direction régionale des Affaires Culturelles doit toujours être consultée.

Le plus souvent, elle propose plusieurs œuvres d'un même artiste à charge pour La Poste ou France Télécom de choisir l'une des œuvres proposées.

Doit être également consultée, l'Association des Artistes des PTT (bon nombre d'œuvres leur ont été commandées dans le cadre du 1 % décoration).

Elle précise également que ne sont concernées que les constructions publiques PTT destinées à l'accueil des usagers.

J'insiste sur ce dernier point car des œuvres d'art ont effectivement été réalisées dans des bâtiments non destinés à l'accueil des usagers, et ceci sans crédit supplémentaire par réalisation d'économies sur le budget alloué pour les opérations concernées.

Personne ne s'en est jamais plaint.

Il convient de préciser que l'idée de consacrer 1 % du montant d'une opération à la réalisation d'une œuvre d'art ne constitue pas une nouveauté aux PTT.

En effet, le 3 septembre 1936 le ministère de l'Éducation Nationale, chargé des Beaux-Arts, décide en application de la loi du 18 août 1936 sur les grands travaux d'attribuer 1,5 % des dépenses à la décoration.

Les commandes publiques se multiplient.

Sculpture et peinture vont s'incorporer à la muraille avec des allégories modernes et machinistes.

Pour le ministère des PTT, commande est passée à Zadkine, un choix finalement auda-

cieux que ce sculpteur influencé par le cubisme.

Ossip Zadkine réalise deux panneaux vernissés exécutés par la manufacture de Sèvres pour la salle des congrès.

Ces deux sculptures représentent La Poste aérienne et La Poste terrestre.

Nous allons maintenant passer à la projection des œuvres réalisées retrouvées en région Lorraine (tant Poste que France Télécom) en précisant qu'il en manque malheureusement, faute d'avoir pu obtenir tous les renseignements utiles.



**Briey** (La Poste), œuvre réalisée : une chancelle en laiton représentant un poisson.

Artiste : Michel Perrot (Champenoux).

**Charmes** (La Poste), œuvre réalisée mais malheureusement déposée il y a 7 ou 8 mois car ne fonctionnant plus.

Bâtie autour du temps qui s'écoule et de sa maîtrise, l'artiste a su valoriser l'élément matériel supportant cette idée en y ajoutant une réelle dimension poétique.

L'apparition cyclique de deux horloges mues par un mécanisme surajouté à cette fuite du temps inexorable que La Poste tente de maîtriser.

Mais La Poste c'est avant tout le transport du message écrit, clos, message dont elle assure le tri et la distribution.

Cette notion, fondement de nos missions, l'auteur de cette œuvre, Olivier Nottellet, l'a inscrit dans un toit d'enveloppes mobiles qu'un rai de lumière anime à l'aide d'ombres portées, et qui sous-tend le mystère du contenu, heureux ou malheureux, du message transporté.

« *Bougez avec La Poste* », est suggéré par une spirale mobile, au mouvement perpétuel



qu'Olivier Nottellet qualifie de « *spirale trieuse et rieuse* ».

**Custines (La Poste)**, œuvre réalisée : ferronnerie d'art en façade.

Artiste : M. Walton 1989.

Ici, il ne s'agit pas du 1 % décoration, le bureau étant un bureau réalisé par la commune qui a désiré ajouter une touche artistique à l'ensemble.

On peut remarquer que sur l'œuvre figure le nom « Condé » et j'ai bien pensé que parmi vous quelqu'un me poserait la question du pourquoi Condé ?

J'ai donc effectué quelques recherches :

Condé : nom d'origine celtique Condé ou Condatum signifie confluent et nombreuses sont en France les localités portant ce nom.

En ce qui concerne cette commune, ce nom n'apparaît qu'à partir du XII<sup>e</sup> siècle et sa forme varie quelque peu suivant les textes latins ou français avant de prendre la forme actuelle de Custines.

1189 : Alanus de Condéio ;

1253 : Condey ;

1301 : Condé Supra Moselle ;

1345 : Condey sur Moselle ;

1377 : Condey sur Mezaille ;

1401 : Chastellerie sur Condey ;

1513 : Condéum ;

1675 : Condate ;

1700 : Condé ;

1720 : Custine ;

1792 : Port sur Moselle ;

1800 : Custine ;



1825 : Custines, le S final provient d'une erreur de transcription. Le 1<sup>er</sup> cadastre terminé en 1833 porte Custines avec un S.



**Sarreguemines (La Poste)**, œuvre réalisée : faïence rappelant la vocation de la ville exécutée par les faïenceries de Niderviller.

Artiste : P. Koppe 1984.



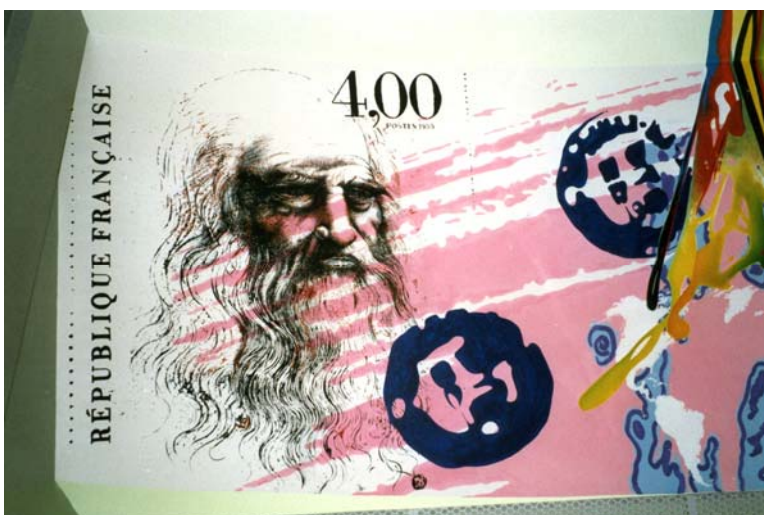
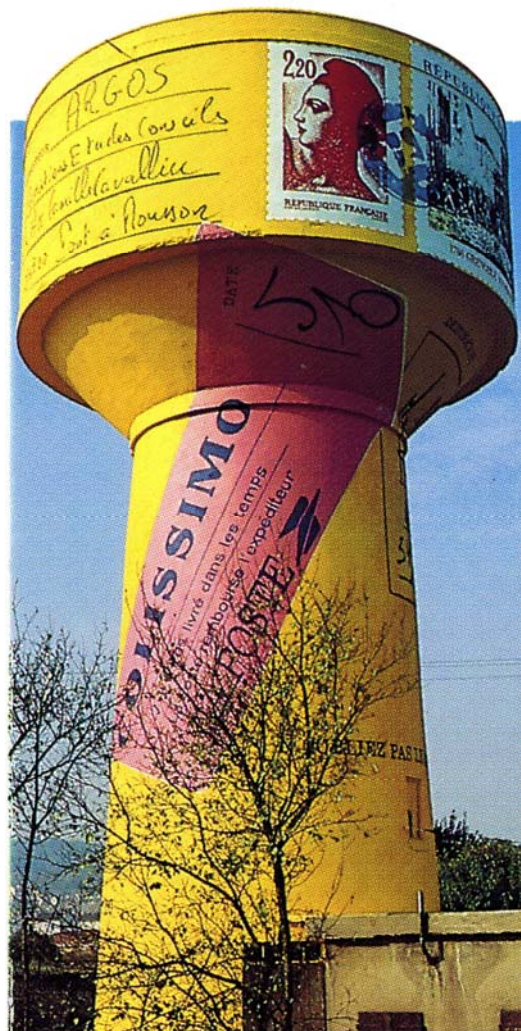
**Nancy** (France Télécom), œuvre réalisée :  
soubassement de l'ex DRT.  
Artiste : ?



**Nancy** (cantine PTT, boulevard Lobau),  
œuvre réalisée : composition en carrelages de  
couleurs dans l'accès au restaurant.  
Artiste postier : Pascal Cavalli.



**Nancy** (bureau de Poste Anatole France),  
œuvre réalisée : reproduction en peinture mu-  
rale du timbre Léonard de Vinci.



**Nancy** (IEPE : anciennement centre de For-  
mation de La Poste), œuvre réalisée : sculp-  
ture métallique représentant le Savoir.  
Artiste : V. Roman.

Artiste (ancien postier de Nancy RP, mainte-  
nant installé en tant que plasticien) : Didier  
Pozza.

**Nancy** (Centre de traitement du courrier, au-  
trefois nommé centre de tri ou Nancy-Gare),  
œuvre réalisée hors cadre 1 % : reproduction

du timbre de Marianne (22 m de haut sur 14 de large).

Artiste : Didier Pozza.

**Belleville** (Château d'eau près de l'A31), œuvre réalisée hors 1 % décoration : peinture totale du château d'eau représentant des timbres et un paquet (Collissimo).

Artiste : Didier Pozza.

**Toul** (La Poste), œuvre réalisée hors cadre 1 % : peinture murale représentant le toulois (cathédrale, vignoble, etc.).

Artistes postiers : D. Aubry, G. Viain.

**Vannes-le-Châtel** (La Poste), œuvre réalisée : mosaïque représentant un souffleur de verre.

Artiste : Yvette Petry-Fringant, 1989.

Même remarque que pour Custines, hors 1 % décoration car bureau communal.

**Golbey** (La Poste), œuvre réalisée : sculpture sur le parvis devant le bureau de Poste figurant « La Liberté guidant le Peuple » d'après E. Delacroix.

Artiste : ?

En conclusion, la circulaire d'application sur le 1 % décoration prévoyait que toutes les photographies des œuvres réalisées devaient être adressées :

⇒ en ce qui concerne La Poste :

- à la DRAC ;



Golbey.

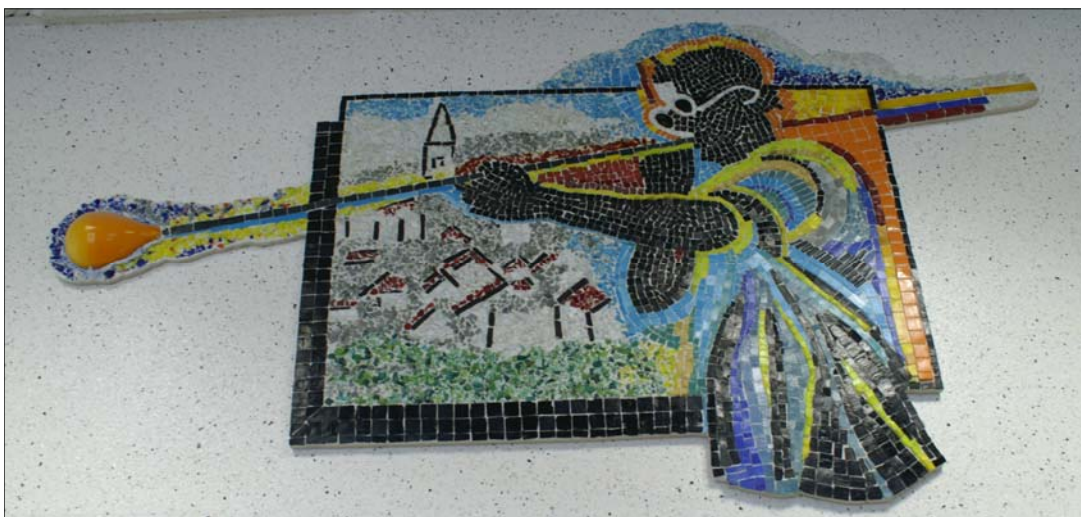
- à la direction générale des Postes (équipement et transport, bureau A3), pour La Poste (pour être versées à la photothèque) ;
- ⇒ en ce qui concerne France Télécom :
  - à la DRAC ;
  - à la direction générale des Télécommunications (France Télécom).

### Remerciements :

- Claude Gorgelier (actif PTT – artiste photographe) ;
- Albert Becher (retraité PTT – Sarreguemines) ;
- René Gautrot (actif non PTT, photographe mais qui m'a causé bien des frayeurs) ;
- Henri Chanut (retraité PTT) ;
- Claude Pérardel (notre président) ;
- Daniel Rzeznik (Service National des Archives) ;
- Anne Dauga-Pernin (Bibliothèque Historique des Postes et Télécommunications) ;
- Michel Miller (PTT Charmes).



La Poste de Toul.



Vannes-le-Châtel.